

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉMENT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal ce vendredi 19 décembre 2014 à 18h30, tenue à la salle du conseil, au 1, rue St-Pierre.

Sont présent(e)s : Les conseillères Christine Ouellet et Christiane Veilleux, le conseiller Denis Roy.

Absents : les conseillers Jérôme Caron, Francis April et Luc Veilleux

Tous formant quorum sous la présidence du maire, Eric Blanchard.

Est également présente : Line Caron, dg/secrétaire-trésorière.

Lemaire déclare la séance ouverte à 18h40.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation et ce conformément aux dispositions du Code municipal.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par la dg/sec-très. Et le maire pour prendre en considération les sujets suivants :

Adoption de l'ordre du jour
Approbation des comptes
Chemin de St-Rémi
Commission scolaire du Fleuve et des Lacs
Contrats de travail
TECQ (2010-2013)

2014-190 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Christiane Veilleux et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté tel que déposé.

ADOPTÉ

2014-191 ADOPTION DES COMPTES

ATTENTU QUE les membres du conseil ont reçus la liste des comptes;

À CET EFFET, il est proposé par le conseiller Denis Roy et résolu d'autoriser le maire et la dg/sec-trésorière à payer les comptes totalisant 34 432.51\$

ADOPTÉ

2014-192 CHEMIN DE ST-RÉMI

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de l'entente de mise en place du Chemin de Saint-Rémi;

ATTENDU QUE le parcours de 800 km va passer par la municipalité de Saint-Clément;

ATTENDU QUE les promoteurs ont prévu l'ouverture du chemin quatre saisons à l'été 2015;

ATTENDU QUE la municipalité désire être partenaire au développement du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christiane Veilleux et résolu que la municipalité de Saint-Clément contribue pour un montant de 1 000\$ comme adhésion au Chemin de Saint-Rémi.

QUE le montant soit payable une seule fois (non récurrent).

ADOPTÉ

2014-193 COMMISSION SCOLAIRE

Résolution d'appui à la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs et à la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup pour le maintien de leurs gouvernances locales

CONSIDÉRANT QUE le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Yves Bolduc, dans son projet de redécoupage des territoires des commissions scolaires au Québec, propose la fusion des commissions scolaires de Kamouraska-Rivière-du-Loup et du Fleuve-et-des-Lacs;

CONSIDÉRANT QUE les deux commissions scolaires ont démontré depuis leur création en 1998 leur efficacité en matière de gestion des ressources qui leur est confiée par le MELS;

CONSIDÉRANT QUE les deux commissions scolaires sont des organisations performantes parmi le réseau de l'éducation au Québec au niveau de la réussite éducative des élèves et qu'elles contribuent positivement à la diplomation et la qualification de la population de notre territoire ainsi qu'à leur rétention en région;

CONSIDÉRANT QUE les cultures de travail, les procédures administratives et pédagogiques diffèrent d'une commission scolaire à l'autre et que l'arrimage des pratiques occasionnerait des délais ainsi que des frustrations auprès de notre population dans l'application des nouvelles règles;

CONSIDÉRANT QUE la fusion proposée par le ministre éloignerait le centre décisionnel de la population et de la clientèle scolaire en créant une entité territoriale de près de 10 000 km²;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle commission scolaire fusionnée ne pourrait assurer le maintien de la présence du milieu scolaire auprès des organismes socioéconomiques nécessaire au développement des communautés parce que devant assurer d'abord les services éducatifs avec du personnel réduit;

CONSIDÉRANT QUE les réformes récentes des services gouvernementaux réduisent considérablement les marges de manœuvre des régions en ce qui a trait à leur développement et que la fusion des commissions scolaires ne ferait que nous priver davantage de nos leviers locaux de développement;

CONSIDÉRANT QUE le KRTB a déjà vécu la Commission scolaire Régionale du Grand-Portage et que celle-ci a été abolie en 1986 parce que ne pouvant dispenser des services de proximité à la population tout en étant une structure ne suscitant pas la cohésion entre les territoires des 4 MRC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Clément est satisfaite des partenariats tissés avec notre commission scolaire de par la proximité entre nos intervenants respectifs et la mise en commun de nos infrastructures au service de notre population et qu'une nouvelle structure nous obligerait à revoir nos ententes en profondeur au détriment de la qualité des services rendus à notre population;

CONSIDÉRANT QUE le projet de fusion des commissions scolaires ne garantit ni le maintien des emplois dans nos milieux, ni le maintien de nos écoles de village;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de Kamouraska – Rivière-du-Loup et la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs ont convenu entre elles de s'engager dès maintenant à fusionner certains services administratifs;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Christine Ouellet et résolu,

QUE la Municipalité de Saint-Clément demande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Yves Bolduc, de conserver la gouvernance actuelle des commissions scolaires du Fleuve-et-des-Lacs et de Kamouraska – Rivière-du-Loup ainsi que leur territoire respectif tout en favorisant et en les supportant dans la mise en place de fusion de certains services administratifs.

ADOPTÉ

CONTRATS DE TRAVAIL

Considérant que les employés municipaux en déneigement et la dg/sec-trésorière ont signé un contrat de travail en décembre et il devient nécessaire d'en faire le dépôt à une séance.

Le conseil accepte les contrats de travail de : Patrick Pelletier, Langis Lepage et Line Caron et le maire est autorisé à signer ledit contrat avec l'employé concerné.

TECQ (2010-2013)

La reddition de comptes de la taxe sur l'essence et contribution du Québec pour les années 2010-2013 a été déposée au Ministère des Affaires municipales du Québec.

2014-194 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Christine Ouellet et résolu de lever la séance à 19h00.

ADOPTÉ

Eric Blanchard, maire

Line Caron, dg/sec-trésorière